

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD, Roger CLEDAT (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (délégation de vote à Claudine LAFOREST).

ABSENTS : Catherine CELESTIN, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-043 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI D'HOTESSE D'ACCUEIL SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président indique que le fonctionnement du service Accueil de l'espace AQUA'NOBLAT nécessite le recrutement d'une hôtesse d'accueil.

Monsieur le Président propose de créer un emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 1^{er} avril 2017, avec une durée hebdomadaire de travail fixée à 20 heures.

Le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi d'une durée initiale de 12 mois, est susceptible d'une reconduction dans la limite de 5 ans et bénéficie d'une aide de l'Etat fixée à 82 % (dispositions spécifiques applicables aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixées par arrêté préfectoral en date du 07 février 2017).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la création d'un emploi d'hôtesse d'accueil à raison de 20 heures hebdomadaires sous Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} avril 2017,

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la signature d'un CUI-CAE avec l'Etat et à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 24 mars 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 28 . 03 . 17

Publié ou notifié

Le : 28 . 03 . 17

Le Président,
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI D'HOTESSE D'ACCUEIL SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Date de transmission de l'acte : 28/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2017

Numéro de l'acte : 2017-043 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170323-2017-043-DE

Date de décision : 23/03/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.